

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**BAIL PROFESSIONNEL M. SCHAEFER
CABINET MEDICAL N°2**

3.3 - LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif 2023 de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription à l'Article **752** - Fonction **511** du Budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **23 juin 2023** relative aux dispositifs d'aide à l'installation et au maintien des médecins généralistes et spécialistes,

Considérant que la Ville souhaite mettre à disposition des locaux spécialement dédiés à la médecine générale dans le cadre de sa stratégie Santé,

Considérant la demande de Monsieur Thomas Schaefer, médecin généraliste, d'installer son activité dans le cabinet médical n°2 sis, 71B, rue du Béguinage à Gravelines,

DECIDE :

Article 1^{er} : De conclure un bail professionnel avec M. Schaefer, pour le cabinet médical n°2 sis 71B, rue du Béguinage, et ses parties communes.

Article 2 : Ce bail est consenti pour une durée de six ans, du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029**.

Article 3 : Le loyer mensuel s'élève à **100 €**, fluides inclus.

Article 4 : La recette sera imputée à l'Article **752** - Fonction **511** du Budget.

Article 5 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **09 JAN. 2024**

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **09 JAN. 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **09 JAN. 2024**